

DECRET N° 99 - 154 DU 23 AOUT 1999
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU CENTRE
INTERNATIONAL DE PRESSE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-153 du 23 AOUT 1999 portant création, attributions et organisation du centre international de presse ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ,

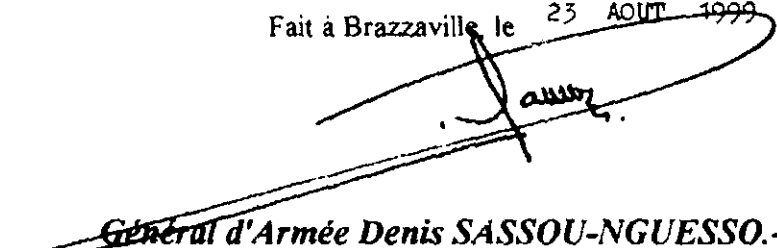
DECRETE :

Article premier.- M. Pierre MBERRI est nommé directeur du centre international de presse.

Article 2.- M. Pierre MBERRI percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

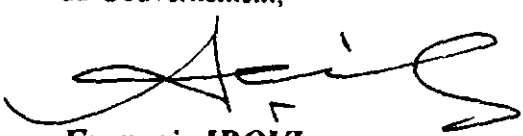
Article 3.- Le présent décret sera inséré au journal officiel./-

Fait à Brazzaville le 23 AOUT 1999

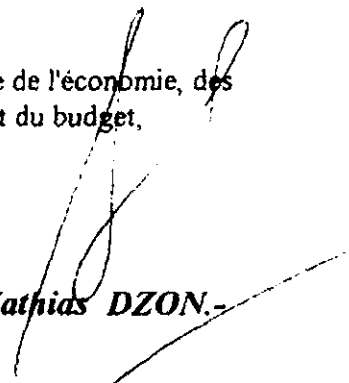

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement,


François IBOVI.-

le ministre de l'économie, des finances et du budget,


Mathias DZON.-